



Rapport annuel 2025

www.justitia40.ch

PROJET
Justitia^{4.0}

Table des matières

Avant-propos	3
1 Projet général	4
1.1 Vue d'ensemble du projet général Justitia 4.0	5
1.2 Gestion et pilotage du projet général	5
1.2.1 Thèmes prioritaires du comité de projet et du comité de pilotage	5
1.2.2 Changements en matière de personnel: chef de projet général et organes de pilotage	6
1.3 Budget et comptes 2025	6
2 Projets et autres domaines	7
2.1 Plateforme justitia.swiss	8
2.2 Application dossier judiciaire électronique (ADJ)	10
2.3 Transformation	12
2.4 Corporation de droit public justitia.swiss	14
2.5 État-major	15
2.5.1 Développement d'entreprise	15
2.5.2 Finances et gestion des contrats	16
2.5.3 Ressources humaines	16
2.5.4 Communication	17
2.5.5 Gestion des parties prenantes	17
2.5.6 Gestion des risques et de la qualité	18
2.5.7 Droit et protection des données	18
2.6 Architecture d'entreprise	18
2.6.1 Sécurité	20

Chère lectrice, cher lecteur,

La transition numérique de la justice suisse représente un défi majeur. Justitia 4.0 a précisément été créé pour contribuer de manière déterminante à le relever, de manière solidaire, coordonnée et efficiente. Sa réussite présuppose la collaboration engagée de nombreux acteurs: les autorités judiciaires (tribunaux et ministères publics), les autorités fédérales, les gouvernements et les parlements cantonaux, les avocates et avocats, les fournisseurs d'applications informatiques spécialisées et, bien sûr, l'équipe de projet Justitia 4.0.

Elle nécessite l'adoption d'un cadre légal adéquat, le financement du projet national et des projets cantonaux, ainsi que le déploiement d'une infrastructure performante. Ce processus repose également sur l'adaptation des méthodes de travail et l'implication active des magistrates et magistrats comme des membres du personnel des autorités judiciaires.

Le projet Justitia 4.0 fournit plusieurs éléments cruciaux, indispensables à cette transition. À cet égard, la plateforme justitia.swiss joue un rôle central. Sécurisée et évolutive, elle accueillera prochainement l'ensemble des communications électroniques dans le domaine judiciaire. Elle permettra la consultation du dossier judiciaire en ligne.

Testée depuis l'automne 2024, elle fait l'objet de retours positifs des utilisatrices et des utilisateurs. Le moment est donc bientôt venu pour les autorités judiciaires de créer leur boîte aux lettres numérique ou d'enregistrer leur adresse dans le répertoire. Cette étape permettra aux avocates et avocats, aux justiciables et aux autorités administratives de s'adresser à elles dès l'entrée en vigueur des dernières dispositions de la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ), prévue en 2027.

Autre étape importante franchie en 2025: le lancement réussi des premiers projets pilotes de l'application dossier judiciaire (ADJ), qui sera l'un des principaux outils de travail des magistrates, magistrats et membres du personnel des autorités judiciaires. À nouveau, les premiers retours sont enthousiastes. L'application est jugée intuitive et propose des fonctionnalités précieuses pour l'analyse et l'étude des dossiers, la préparation des audiences ou l'aide à la rédaction. Plus qu'un simple remplaçant du papier, cet outil offre de nouvelles opportunités qui facilitent le travail quotidien des magistrates et des magistrats, ainsi que des membres du personnel.

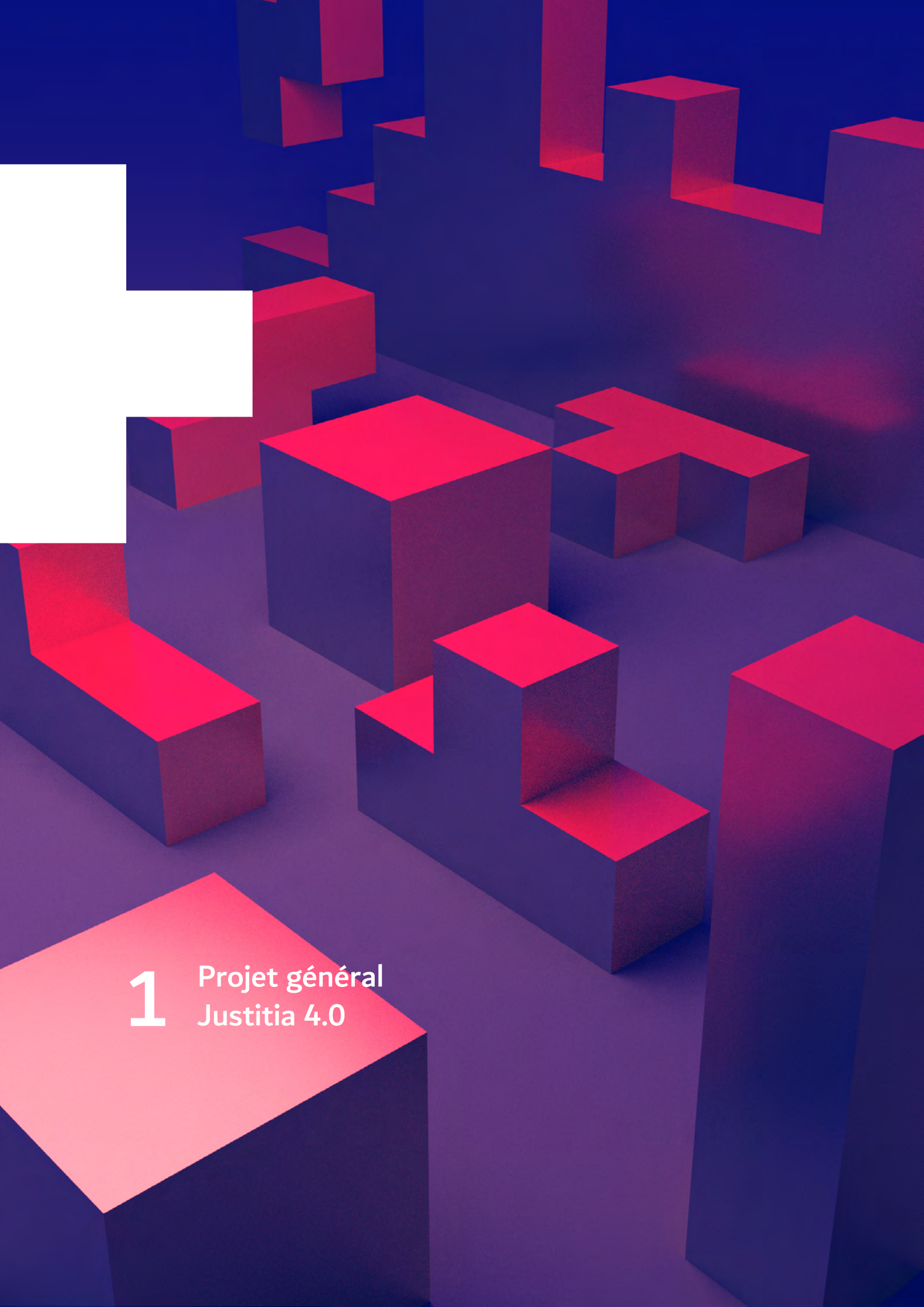
Les autorités judiciaires ont financé ensemble le développement de l'ADJ. Elles ont posé le cadre permettant d'acquérir et d'exploiter ensemble une solution éprouvée et spécifiquement développée pour elles. Elles ont défini les conditions nécessaires à une collaboration durable afin de garantir l'exploitation et l'évolution indépendante d'un outil de grande qualité. Cette approche leur garantira également de pouvoir mutualiser les coûts. Ainsi, la success story de Justitia 4.0 se poursuit de manière cohérente, offrant un potentiel de coopération et de développements futurs important.

Les magistrates, magistrats et membres du personnel sont au cœur de la réforme en cours. Les autorités judiciaires ont la responsabilité première de les impliquer dès que possible, de les accompagner ces prochains mois pendant la phase de déploiement du projet et de les soutenir de manière ciblée lors de l'introduction de nouveaux outils de travail. Justitia 4.0 contribue à cet accompagnement, de manière déterminante, en proposant un large éventail d'ateliers, de formations, de guides pratiques et d'échanges personnels. En effet, même la meilleure infrastructure et les technologies de l'information les plus performantes ne peuvent déployer pleinement leurs effets que si elles sont acceptées et comprises par les personnes appelées à les utiliser dans leur travail quotidien.

Que de chemin parcouru depuis le lancement de Justitia 4.0 et la décision des cantons et de la Confédération de travailler ensemble à cette grande réforme! Des progrès déterminants ont été réalisés et le projet est en bonne voie, c'est peu de le dire. La phase décisive de la mise en œuvre débutera prochainement; il s'agira de consolider et de renforcer la dynamique actuelle. Tous les acteurs concernés sont appelés à unir leurs efforts de manière cohérente afin de transformer l'essai et de réussir la transition numérique de la justice dans notre pays.

Nous remercions vivement toutes les personnes impliquées dans le projet pour leur engagement et leur contribution au succès de Justitia 4.0. Nous profitons de l'occasion ainsi donnée pour saluer en particulier Jacques Bühler, chef de projet général à la tête de ce projet depuis tant d'années, qui a pris sa retraite à l'été 2025.

Florian Düblin et Yann-Eric Hofmann, co-présidents du comité de pilotage
Patrick Becker et Frédéric Kohler, co-présidents du comité de projet
Peter Kolbe, chef de projet général



1

Projet général Justitia 4.0

1.1 Vue d'ensemble du projet général Justitia 4.0

Sur mandat des directrices et directeurs de la justice ainsi que de la Conférence de la Justice, le projet Justitia 4.0 vise la transition numérique du système judiciaire suisse. Ce projet d'envergure a pour objectif de remplacer les dossiers papier par des dossiers électroniques. La communication dans le domaine judiciaire se fera par voie numérique via la plateforme justitia.swiss. L'application dossier judiciaire électronique permettra la gestion, le traitement et la transmission numériques de ces dossiers. L'équipe de projet soutient les autorités judiciaires ainsi que les avocates et avocats avec des offres visant à accompagner efficacement la transition numérique.

1.2 Gestion et pilotage du projet général

Conformément à sa gouvernance, le projet Justitia 4.0 est piloté par le comité de pilotage au niveau stratégique et par le comité de projet au niveau opérationnel supérieur. La direction générale élargie du projet est responsable de la mise en œuvre opérationnelle et des affaires courantes.

1.2.1 Thèmes prioritaires du comité de projet et du comité de pilotage

Au cours de l'année de référence, le comité de projet et le comité de pilotage se sont penchés de manière approfondie sur les questions relatives à la législation et à l'entrée en vigueur de la LPCJ, à la mise à disposition de l'ADJ, à la configuration de la future corporation de droit public ainsi qu'aux développements organisationnels. Les axes prioritaires étaient les suivants:

Législation et cadre réglementaire

Les discussions ont porté sur les prémisses et l'objectif temporel pour l'entrée en vigueur de la LPCJ, les projets de l'administration fédérale liés à sa mise en œuvre, ainsi que l'état d'avancement des travaux d'ordonnance et du processus de consultation. Ces réflexions ont servi de base pour inscrire la planification ultérieure du projet dans son contexte réglementaire.

Application dossier judiciaire électronique (ADJ)

Concernant l'ADJ, des questions centrales relatives à l'exploitation et au financement ont été traitées. Les débats ont porté sur l'acquisition et la définition du modèle d'exploitation, les modèles de prix et de coûts, ainsi que les retours sur les intentions d'utilisation des utilisatrices et utilisateurs potentiels. L'état d'avancement, la planification et les enseignements tirés des projets pilotes, essentiels pour la future configuration et l'introduction auprès des autorités judiciaires, ont également été abordés.

Corporation de droit public

Dans le cadre de la future corporation de droit public, l'accent a été mis sur les variantes de configuration possibles, les perspectives temporelles pour la création et la transition, ainsi que sur les conditions-cadres juridiques, financières et structurelles. L'objectif était de rendre transparentes les conditions préalables et les implications des différentes solutions.

Plateforme justitia.swiss

Concernant la plateforme, des concepts métier et des questions relatives à la sécurité ont été examinés, notamment des thèmes comme la sécurité de l'information et protection des données (SIPD), la publication de codes, l'apposition de cachets, ainsi que d'autres bases architecturales et techniques essentielles à une exploitation sécurisée et conforme au droit.

Transformation et déploiement

Les organes se sont penchés sur les concepts de déploiement et de formation, sur la collaboration avec les avocates et avocats ainsi que d'autres parties prenantes. La priorité a été donnée au soutien du déploiement organisationnel et technique des solutions auprès des futurs utilisatrices et utilisateurs.

Développement de la maturité organisationnelle

Un autre axe prioritaire a été le développement des mécanismes de pilotage et de sécurisation de l'organisation. Ont notamment été traitées: la mise en œuvre des recommandations du Contrôle fédéral des finances (CDF), l'extension de la gestion des risques, la mise en place d'une gestion systématique des parties prenantes, les évolutions de la gestion financière ainsi que le renforcement de l'organisation de la sécurité de l'information. La révision des bases de gouvernance et du règlement des signatures a également été adoptée.

Rapports sur la qualité et les risques

Enfin, le comité de projet et le comité de pilotage ont examiné deux rapports issus de la gestion de la qualité et des risques (GQR). Ces documents ont permis d'avoir une vue d'ensemble structurée de la situation en matière de risque, des mesures prises et des développements pertinents pour la qualité, soutenant ainsi les organes dans leur fonction de pilotage et de surveillance tout en menant à des améliorations opérationnelles.

1.2.2 Changements en matière de personnel: chef de projet général et organes de pilotage

Un changement a été opéré au sein du **comité de pilotage** au cours de l'année de référence. Michel-André Fels, procureur général du canton de Berne, a pris sa retraite et a été remplacé par Beatrice Pilloud, procureure générale du Valais.

Le **comité de projet** a également accueilli de nouveaux membres. Stephan Ramseyer, procureur en chef du canton de Saint-Gall, a remplacé Fabien Gasser, procureur général du canton de Fribourg. Cédric Steffen, secrétaire général du tribunal cantonal de Fribourg, a succédé à Frédéric Oberson. Les co-présidents Frédéric Kohler, chef d'état-major de la Direction administrative de la magistrature du canton de Berne, et Patrick Becker, secrétaire général du pouvoir judiciaire du canton de Genève, ont été réélus pour un nouveau mandat de deux ans.

Jacques Bühler, **chef de projet général** depuis le lancement du projet Justitia 4.0, a pris sa retraite le 1er juillet 2025. Son successeur, Peter Kolbe, a rejoint l'équipe dès le 1er mars 2025 et a repris la direction du projet général le 1er juillet 2025. Cette période a permis de garantir le transfert de connaissances ainsi qu'une transition efficiente. Parallèlement, la suppléance a été réorganisée. Jérôme Barraud, responsable de la gestion des parties prenantes, a repris le rôle de suppléant de Franz Achermann.

1.3 Budget et comptes 2025

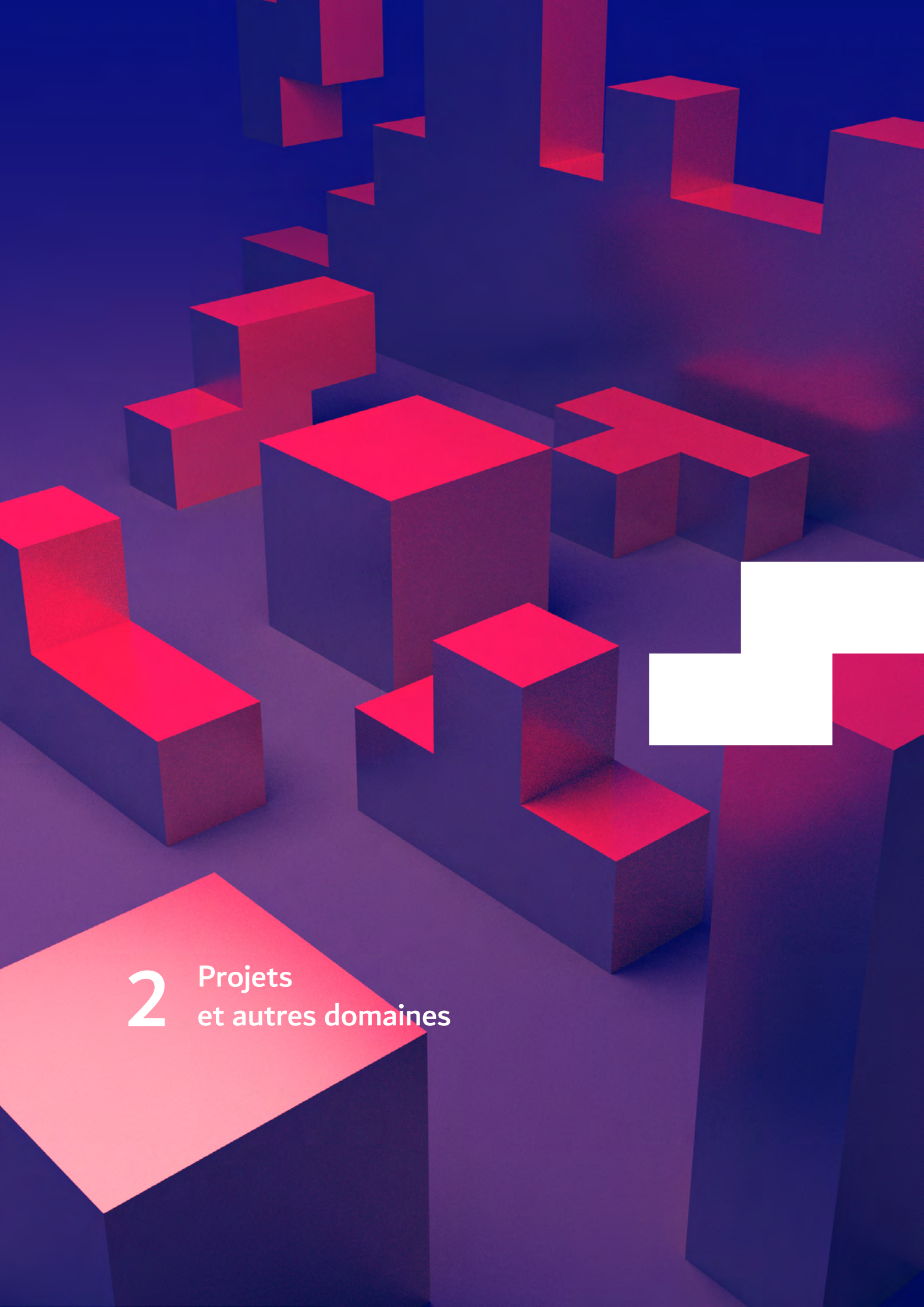
Le projet Justitia 4.0 est financé à parts égales par les organes exécutifs de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et les tribunaux, le Tribunal fédéral couvrant 50 % de la part des tribunaux.

En 2025, les recettes liées au projet général générées par Justitia 4.0 s'élèvent à 26,7 millions de francs (20,0 millions de francs l'année précédente). Ce montant se compose des contributions des cantons et des tribunaux à hauteur de 17,6 millions de francs ainsi que des provisions de l'année précédente, à savoir 9,1 millions de francs.

Les dépenses effectives se sont montées à 19,1 millions de francs (14,0 millions de francs l'année précédente). Par conséquent, les provisions ont été ramenées de 9,1 à 7,6 millions de francs; ce montant sera reporté sur l'exercice 2026.

Le budget du projet général était estimé à 23,8 millions de francs. Les dépenses effectives ont donc été inférieures de 4,7 millions de francs par rapport au budget. En conséquence, la réduction progressive des provisions a été moins importante que prévu. Les principales raisons de cette différence par rapport au budget résident notamment dans des recrutements échelonnés au cours de l'année et dans un recours moins important que prévu aux personnes chargées des relations clientèle du pool.

Le rapport de révision a été établi par la société Siegenthaler Revision AG à Worblaufen. L'examen confirme une comptabilité du projet général correcte, transparente et conforme à la gouvernance définie.

An abstract geometric composition featuring various 3D rectangular blocks in shades of red and blue. The blocks are arranged in a complex, overlapping manner on a dark blue background. Some blocks are solid red, while others are solid blue. The lighting creates strong shadows, emphasizing the three-dimensional nature of the objects. In the bottom left corner, there is a large, light blue rectangular block that serves as a base for the text.

2 Projets et autres domaines

2.1 Plateforme justitia.swiss

En 2025, la plateforme justitia.swiss, qui permet de gérer la communication électronique dans le domaine judiciaire et la consultation des dossiers, a été testée en conditions réelles avec des autorités pilotes, puis étendue et stabilisée. Parallèlement, des développements majeurs ont été mis en œuvre sur les plans métier, technique et conceptuel. Cette approche a permis de valider et de développer de manière ciblée l'architecture, les processus, la sécurité et l'évolutivité. L'accent a également été mis sur le respect des exigences de la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ).

L'équipe a suivi un principe simple mais exigeant : toujours faire ce qui est juste et important – mais pas tout ce qui serait techniquement réalisable. Grâce à l'engagement de l'équipe de la plateforme de Justitia 4.0 et à des partenaires solides pour le développement (Zühlke) et l'exploitation (ELCA), la plateforme a pu renforcer son rôle d'infrastructure fiable pour la communication électronique dans le domaine judiciaire.

Exploitation, tests et utilisation – la réalité plutôt que des hypothèses

L'année 2025 a été marquée par l'exploitation effective de la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire, l'augmentation du nombre d'organisations pilotes raccordées et des exigences accrues sur le plan juridique, opérationnel et sécuritaire. La plateforme a délibérément évolué au croisement entre innovation et stabilité opérationnelle : de nouvelles fonctions ont été mises en œuvre là où elles étaient nécessaires sur le plan réglementaire ou opérationnel tandis qu'ailleurs, les systèmes ont été systématiquement simplifiés et stabilisés. Comme toujours, la sécurité a joué un rôle central.

L'exploitation de la plateforme justitia.swiss s'est avérée stable et solide en 2025 malgré la mise en œuvre simultanée de nombreuses extensions métier, techniques et conceptuelles et l'apparition des premières questions relatives à l'évolutivité en conditions réelles. Les processus d'exploitation, d'assistance et d'escalade ont été affinés et consolidés. L'établissement régulier de rapports SLA auprès des organes compétents a renforcé la transparence et le pilotage de l'exploitation.

L'accent est désormais mis sur des formes de tests plus avancées. Compte tenu de l'évolutivité attendue de la plateforme, une attention particulière est portée aux tests d'interface (tests API) et à l'intensification de l'automatisation. Ces tests constituent une base essentielle pour garantir l'évolutivité, la capacité d'information et la sécurité opérationnelle sur le long terme.

Au cours de l'année de référence, la plateforme a été principalement utilisée via l'interface graphique Web (accès par navigateur). Cela s'explique notamment par le fait que les applications métier des autorités ne peuvent pas encore être intégrées à la plateforme, ce qui engendre une pression croissante pour mettre en œuvre des exigences supplémentaires directement dans l'interface graphique Web. Toutefois, la plateforme ne doit pas se substituer aux applications métier manquantes, mais assumer pleinement son rôle de base évolutive, sécurisée et intégrable. Le développement de la plateforme suit donc rigoureusement le principe consistant à mettre uniquement en œuvre des exigences qui soutiennent durablement l'évolutivité, la sécurité et la capacité d'intégration.



« Après une séance d'information et de présentation générale du projet-pilote, chaque utilisatrice et utilisateur a été formé individuellement à son poste de travail par un membre de l'équipe Justitia 4.0. De plus, nous avons disposé d'un environnement de test plusieurs semaines avant le lancement de la plateforme. Cela nous a permis de la tester et de nous familiariser avec ses fonctionnalités. »

Delphine Anta, greffière au Ministère public de l'arrondissement de l'Est vaudois, lors de l'événement « Justitia concrètement » du 5 septembre 2025.

Parallèlement, quelques incidents et défis sont également survenus lors de l'exploitation pilote. Ceux-ci ont été volontairement mis à profit pour améliorer les processus et les opérations ainsi que la collaboration entre l'équipe de la plateforme et les partenaires de développement et d'exploitation. La gestion de ces situations a renforcé à la fois la maturité opérationnelle de la plateforme et la sensibilité organisationnelle aux questions liées à l'exploitation et à la stabilité.

Sécurité – des tests concluants

La sécurité est et reste le fondement même de la plateforme. Un programme Bug Bounty pleinement réussi, complété par des tests d'intrusion, a fourni des enseignements précieux et directement exploitables. Parallèlement, les fonctionnalités SOC et GIES ont été réceptionnées par étapes et sont passées à la phase opérationnelle. Un exercice de crise et de réaction a en outre permis d'effectuer des tests pratiques et d'affiner les processus définis.

La sécurité n'est pas conçue comme un état statique, mais comme un processus continu produisant des résultats vérifiables. La plateforme a ainsi pu se positionner clairement comme une infrastructure sécurisée – une condition essentielle pour une large adhésion. Les enseignements tirés en 2025 constituent une base solide pour continuer à garantir l'évolutivité et à exploiter durablement l'architecture de sécurité de la plateforme au regard des exigences de la LPCJ.

Évolutivité et performance – premiers tests en conditions réelles

Passer de 10'000 quittances émises en phase pilote à près de 40 millions par an une fois l'utilisation obligatoire ne relève pas d'une adaptation linéaire, mais cela représente un changement fondamental de système et de paradigme. Le défi majeur ne réside pas dans la valeur cible proprement dite, mais dans l'incertitude du taux de croissance. Cela exige des investissements ciblés dans des tests de charge et de performance, des processus solides, un monitoring ainsi qu'une grande capacité d'information vis-à-vis des parties prenantes et des organes de surveillance.

L'année 2025 a donc été mise à profit de manière ciblée pour préparer ces tests de charge et de performance, valider les mécanismes d'évolutivité et rendre visibles, à un stade avancé, les impacts sur les coûts, l'exploitation et l'architecture. L'évolutivité n'est désormais plus une promesse théorique, mais une compétence-clé clairement identifiée de la plateforme qui restera au cœur des priorités en 2026.

Collaboration constructive pour l'élaboration de l'ordonnance relative à la LPCJ

Outre les dispositions de la LPCJ, la plateforme justitia.swiss devra également satisfaire aux exigences de l'ordonnance en vue d'obtenir l'autorisation d'exploitation. Dans le cadre du groupe d'accompagnement portant sur l'ordonnance LPCJ, dirigé par l'Office fédéral de la justice (OFJ), les exigences réglementaires de l'ordonnance ont été confrontées aux réalités de l'exploitation, de la sécurité et de l'évolutivité, et les options de mise en œuvre techniques ont été clarifiées conjointement.

Perspectives

L'accent des travaux sur la plateforme justitia.swiss bascule désormais du développement en contexte pilote vers une préparation rigoureuse à l'exploitation régulière dans le cadre de la LPCJ. Dans ce contexte, la priorité est clairement donnée à l'évolutivité sous une charge en forte augmentation, à la sécurité et à la capacité d'intégration. Les tests de charge et de performance seront systématiquement étendus, les processus affinés davantage et la capacité d'information renforcée vis-à-vis des parties prenantes et des organes de surveillance.

Parallèlement, l'architecture de sécurité de la plateforme continuera d'être consolidée et alignée sur les exigences de la LPCJ. Les mécanismes de sécurité, de monitoring et de réaction établis en 2025 constituent une base solide à cet égard.

Un autre axe prioritaire réside dans la promotion des intégrations via des interfaces standardisées. La plateforme doit continuer à renforcer son rôle de base stable et sécurisée pour les applications métier, sans pour autant se substituer aux systèmes métier manquants. La hiérarchisation et une concentration délibérée demeurent les principes directeurs centraux de cette démarche.

Marcel Ging, chef de projet Plateforme

Informations complémentaires

Premières étapes: [Tester la plateforme](#)

Connexion TRAIN: [Connexion à Bienvenue chez justitia.swiss](#)

2.2 Application dossier judiciaire électronique (ADJ)

L'année 2025 a été marquante pour l'ADJ car elle a vu l'aboutissement de son helvétisation et le lancement des phases pilotes.

Helvétisation

L'helvétisation de l'ADJ a été réalisée en étroite collaboration avec l'équipe autrichienne. L'accent a été mis sur les adaptations de la base autrichienne (poste de travail électronique pour la justice, PTEJ) aux conditions-cadres suisses, notamment l'intégration des trois langues nationales. Un facteur-clé de réussite a résidé dans le fait que l'helvétisation n'a pas été traitée de manière isolée ou « purement fonctionnelle », mais elle a été menée de front avec la préparation opérationnelle: des bases de test et de validation proches de la production ont été établies, les configurations nécessaires auprès des prestataires de services informatiques ont été préparées et la capacité de pilotage a été sécurisée sur le plan organisationnel (y c. formation correspondante, échange d'informations et implication des utilisatrices et utilisateurs pilotes). En juillet 2025, le comité de projet a formellement validé la fin de la phase de développement et d'helvétisation, autorisant ainsi le lancement de la phase pilote de l'ADJ.

Sécurité

La première version du concept SIPD pour l'ADJ a été finalisée avec succès. Elle offre une base uniforme et contraignante pour la collaboration avec les autorités cantonales. Le concept SIPD sert de cadre de référence en matière de sécurité de l'information et du développement jusqu'au déploiement final de l'ADJ, en passant par la phase pilote.

Dans le cadre de la phase pilote menée avec certaines autorités cantonales, un concept SIPD spécifique aux autorités a été élaboré, consolidé et transformé en une version standardisée. Ce modèle doit servir de base structurée aux autorités cantonales pour leur propre documentation SIPD. En complément, des documents d'accompagnement essentiels comme l'analyse des risques et les modèles de traitement des données sur mandat ont été examinés et révisés. Ces documents sont destinés à soutenir les autorités cantonales lors du pilotage et du déploiement de l'ADJ.

De plus, les conditions nécessaires à une évaluation structurée et continue de la sécurité et des risques ont été instaurées.

Au cours de l'année sous revue, des tests d'intrusion ont été réalisés afin de vérifier la sécurité de l'application durant la phase de développement. Les enseignements tirés ont été systématiquement analysés et intégrés à l'évaluation des risques de l'ADJ. Sur cette base, des mesures appropriées ont été définies, hiérarchisées et mises en œuvre tout au long du projet en tenant compte du stade de développement et des risques identifiés. À l'avenir, ces tests seront utilisés comme un instrument permanent et récurrent afin de garantir une surveillance optimale du niveau de sécurité et de l'évolution du profil de risque sur le long terme.

Projets pilotes

À l'automne, les projets pilotes du Pouvoir judiciaire genevois et du Tribunal administratif fédéral ont été lancés. Les retours issus de l'utilisation et de l'exploitation de ces projets pilotes sont depuis lors exploités de manière ciblée afin d'affiner et d'améliorer les processus métier ainsi que l'exploitation technique. Les premiers retours sont positifs et les autorités pilotes ont déjà concrétisé leurs plans en vue d'une utilisation à plus large échelle de l'ADJ.

En collaboration avec HIJP (harmonisation de l'informatique dans la justice pénale), une preuve de concept (PoC) a été menée avec succès pour un eDESP (dossier électronique d'exécution des sanctions pénales). Celui-ci fournit une base pour l'intégration métier et technique des autorités d'exécution.

Intégration des applications métier

Un autre axe majeur des travaux liés à l'ADJ a été l'intégration d'applications métier dans lesquelles les données relatives aux procédures continuent d'être gérées. Il s'agit de l'intégration de l'application métier MyAbiJuris (LogObject) pour le Tribunal administratif fédéral (TAF), de DM.Web (développement interne) pour Genève et de l'intégration avec Gina (Glaux) pour le PoC eDESP. Cela démontre qu'il est possible de raccorder efficacement un large éventail d'applications métier à l'ADJ et que celle-ci est capable de s'intégrer à diverses architectures d'applications métier. Parallèlement, la solution autonome de l'ADJ a également été développée. Cette solution permet aux autorités d'utiliser l'ADJ sans intégration préalable avec une application métier dans la mesure où celle-ci n'est pas encore disponible.



« Le premier avantage concerne la recherche. Dans l'ADJ, il est possible d'effectuer des recherches dans l'ensemble des informations d'un dossier. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Avec un dossier papier, la recherche est fastidieuse et chronophage. La deuxième fonctionnalité est la vue personnalisée. Les magistrates et les magistrats peuvent accéder facilement aux documents pendant une audience. La troisième fonctionnalité concerne les notes. Les magistrates et les magistrats, les greffières et les greffiers peuvent ajouter directement des notes dans les dossiers numériques. »

Pietro Ferrario, chef de projet à la Direction de la justice de Genève, sur les avantages de l'ADJ.

Parallèlement, les conditions nécessaires à une capacité de livraison et d'exploitation durable ont été renforcées: la mise en place de l'équipe de développement suisse et de l'environnement de développement/pilotage comme base d'une solution Software as a service (SaaS) sécurisée et stable pour l'ADJ a été poursuivie avec succès. Les principaux mécanismes DevOps et d'exploitation (processus release/deploy, surveillance, documentation d'exploitation et assistance) sont désormais établis ou consolidés afin de servir de manière fiable les autorités pilotes dans un environnement multi-utilisateurs contrôlé et de préparer l'évolutivité future.

Perspectives

En 2026, l'accent sera mis sur la poursuite et l'extension ciblée des projets pilotes. Outre la stabilisation et le développement basés sur les expériences acquises, l'utilisation sera étendue à d'autres contextes institutionnels – en particulier à la justice pénale (notamment les ministères publics et les tribunaux pénaux). L'objectif est de créer de nouvelles références et de renforcer la couverture de bout en bout tout au long des procédures concernées.

Parallèlement, les mesures de communication et d'information seront intensifiées de manière ciblée afin de rendre transparents les bénéfices, les processus et les conditions-cadres, et de clarifier les attentes à un stade avancé. Un échange soutenu avec l'ensemble des parties prenantes concernées (tribunaux, ministères publics, Confédération, éditeurs d'applications métier et autres partenaires) garantira que les besoins seront recueillis, hiérarchisés et intégrés de manière structurée dans une feuille de route cohérente. Ce travail d'adhésion actif constitue également un pilier central pour assurer le financement à long terme: grâce à une communication coordonnée, des bases décisionnelles solides et une implication continue des parties prenantes, les conditions seront réunies pour que l'ADJ s'impose comme la solution standard pour la gestion électronique des dossiers dans toute la Suisse et qu'elle puisse être exploitée, développée et déployée durablement.

Raymond Stebler, chef de projet ADJ

Informations complémentaires

Informations sur le site Internet: [Application dossier judiciaire électronique \(ADJ\)](#)

Sécurité: [Les mesures de sécurité entourant l'application dossier judiciaire électronique \(ADJ\)](#)

2.3 Transformation

En 2025, le projet Transformation a franchi des étapes-clés dans l'accompagnement de la transformation numérique de la justice. L'accent a été mis sur le soutien généralisé des cantons (pilotes) par l'intermédiaire de personnes chargées des relations clientèle sur la mise en place d'offres de formation et de services durables et de haute qualité, ainsi que sur le développement ciblé des responsables, des collaboratrices et collaborateurs des autorités judiciaires ainsi que des avocates et avocats. Le projet Transformation a ainsi apporté une contribution décisive à l'introduction durable de la plateforme et à l'élaboration conjointe et active de la transformation numérique au sein de la justice suisse.

Baromètre du changement

Réalisé pour la cinquième fois en décembre 2025, le Baromètre du changement évalue cinq dimensions-clés : la clarté de l'objectif, le soutien de l'équipe de projet, la communication, la volonté de changement au sein de l'équipe ainsi que l'adhésion et l'engagement. Sur l'ensemble de ces dimensions, les valeurs sont restées stables ou ont même enregistré une légère amélioration, avec des moyennes comprises entre 4,6 et 5,4 (sur un maximum de 6 points). Ces résultats témoignent d'une adhésion large et croissante au projet.

Relations clientèle généralisées pour les cantons pilotes de la plateforme

L'un des objectifs majeurs de l'année 2025 était la mise en place d'un accompagnement cohérent et professionnel pour les cantons pilotes de la plateforme justitia.swiss. Tous les cantons pilotes de la plateforme ont été suivis par des personnes chargées des relations clientèle qui ont soutenu les autorités judiciaires en fonction de leurs besoins sur les questions organisationnelles, métier et liées au changement, apportant ainsi une contribution essentielle au bon déploiement de la plateforme.

Documentation d'onboarding structurée pour la plateforme

Afin de garantir un processus d'onboarding uniforme et efficient, des supports complets de formation et d'habilitation ont été élaborés au cours de l'année de référence, notamment un guide d'utilisation structuré (manuel) ainsi que des documents et des vidéos de formation. Disponibles en allemand et en français, ces ressources permettent aux autorités judiciaires de réaliser une intégration durable et contribuent à une utilisation cohérente de la plateforme.

Nouvelles prestations pour les ordres des avocats cantonaux

Un autre axe prioritaire de 2025 a été l'implication ciblée des avocates et des avocats. En étroite collaboration avec la Fédération suisse des avocats (FSA), des prestations spécifiques ont été développées pour répondre aux besoins des ordres des avocats cantonaux auprès desquels plusieurs formations en ligne ainsi que des événements en présentiel ont été organisés. Ces formats ont permis de démontrer concrètement l'utilisation de la plateforme et ont contribué à renforcer l'adhésion aux nouvelles méthodes de travail numériques.

Boussole du changement et « Prêt pour le changement » : accompagner la transition

Les offres de gestion du changement ont continué de jouer un rôle central en 2025. La Boussole du changement, destinée en particulier aux personnes dirigeantes des autorités judiciaires, a été organisée à plusieurs reprises. Elle les aide à mener une réflexion stratégique sur la transformation numérique et à en déduire des mesures concrètes pour leur organisation. En complément, de nombreux ateliers « Prêt pour le changement » ont été proposés aux collaboratrices et collaborateurs des autorités judiciaires. Ces ateliers accompagnent le déploiement en impliquant activement le personnel dans le processus de changement.

Perspectives

En 2026, le projet Transformation continuera d'accompagner de manière ciblée les autorités judiciaires ainsi que les avocates et avocats vers des méthodes de travail numériques. L'accent sera mis sur la poursuite du développement des compétences des principaux groupes cibles, sur le déploiement coordonné de la plateforme et de l'application dossier judiciaire électronique (ADJ), ainsi que sur le développement durable du savoir-faire.

Des autorités judiciaires, des avocates et avocats qualifiés et soutenus : un axe central de l'année 2026 concerne la formation ciblée du personnel des greffes et des chancelleries des autorités judiciaires. Celles-ci seront soutenues dans la mise en place des conditions organisationnelles et techniques nécessaires pour satisfaire aux exigences de la LPCJ. Cela comprend notamment l'élaboration et l'introduction des adresses de notification afin d'être répertoriées sur la plateforme. Parallèlement, les offres de soutien et de services destinées aux avocates et avocats seront maintenues et développées en fonction des besoins afin que tous les acteurs se sentent impliqués, préparés et soutenus.

Déploiement coordonné et efficace de la plateforme et de l'ADJ : l'année 2026 sera placée sous le signe de la consolidation et de la coordination du déploiement de la plateforme et de l'ADJ. L'objectif est de faire évoluer ces deux solutions afin qu'elles soient prêtes pour le déploiement avec des rôles clairement définis, des calendriers synchronisés et une coordination étroite entre l'ensemble des parties prenantes. Les conditions seront ainsi réunies pour permettre un déploiement évolutif et efficace dans d'autres cantons à partir de 2027.

Formation et développement du savoir-faire pour l'ADJ et la plateforme : un autre point-clé concerne la mise en place durable de structures de formation et d'expertise. Les formats de formation existants seront perfectionnés et complétés par de nouvelles offres afin de répondre aux besoins spécifiques de l'ensemble des groupes cibles. L'objectif est de mettre en place un système de formation et de connaissances cohérent, garantissant à long terme une utilisation autonome, sécurisée et efficace de la plateforme et de l'ADJ.

Balawijitha Waeber, cheffe de projet Transformation

Informations complémentaires

[Guides pratiques](#)

[Boussole du changement](#)

[Prêt pour le changement](#)

[Services pour les ordres des avocats cantonaux](#)

« Le temps de préparation ne doit pas être sous-estimé, notamment en raison du grand nombre d'acteurs impliqués. Il est donc important de prendre contact suffisamment tôt avec l'équipe de projet Justitia 4.0 afin de bénéficier de l'expérience des autres cantons pilotes. »

Rémi Fillet, Chef de projet eDossier judiciaire du Pouvoir judiciaire de la République et du canton de Genève



2.4 Corporation de droit public justitia.swiss

La corporation de droit public justitia.swiss est l'organisation qui est appelée à succéder à l'organisation de projet Justitia 4.0. Future propriétaire de la plateforme justitia.swiss, elle sera responsable de l'achèvement de sa mise en place, de son exploitation sécurisée et de son développement. Elle pourra proposer d'autres prestations complémentaires spécifiques ainsi que des moyens techniques pour la communication électronique dans le cadre de procédures judiciaires (p.ex. l'application dossier judiciaire électronique).

La création de la corporation de droit public repose sur la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire ainsi que sur la convention justitia.swiss.

Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ)

La LPCJ a été adoptée par le Parlement fédéral le 20 décembre 2024. La première partie de la LPCJ, et par conséquent les dispositions relatives à la création de la corporation de droit public, sont entrées en vigueur le 1er octobre 2025 (notamment les art. 3 à 17 de la LPCJ). Elles règlent l'organisation et le fonctionnement de justitia.swiss. La date d'entrée en vigueur définitive de la LPCJ sera fixée par le Conseil fédéral.

Accord sur la création de la corporation de droit public justitia.swiss

La convention justitia.swiss est l'acte de constitution de la corporation de droit public. Elle a été élaborée par le projet Justitia 4.0 et approuvée pour ratification lors de l'assemblée de printemps des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) le 2 mai 2025. L'acte de constitution s'appuie sur les dispositions de la LPCJ et les complète. La convention entrera en vigueur dès qu'au moins 18 cantons ainsi que la Confédération l'auront ratifiée. Fin 2025, trois cantons avaient ratifié la convention.

Table ronde – ratification de la convention justitia.swiss

La convention justitia.swiss n'est pas comparable à d'autres accords intercantonaux et le processus de ratification varie d'un canton à l'autre. En revanche, les questions et les défis sont identiques ou similaires. Dans ce contexte, le projet Justitia 4.0 a organisé deux tables rondes à l'intention des responsables de dossiers, à savoir les secrétaires généraux des départements spécialisés compétents ou les membres de la CCDJP. L'accent a été mis avant tout sur la clarification des questions de fond soulevées par les cantons et sur l'échange entre ces derniers. L'écho suscité par ces échanges ouverts a été globalement très positif.

Mise en place de la corporation de droit public justitia.swiss

Avec la création de la corporation justitia.swiss, prévue en 2027, la nouvelle entreprise devra être mise en place. Au cours de l'année sous revue, l'étude de projet présentant différentes variantes concernant l'intégration du projet ou du produit ADJ ainsi que le mandat d'exécution ont été élaborés. Ces documents ont été approuvés par le comité de projet en janvier 2026.

Perspectives

Les travaux de projet pour la mise en place et la création de l'organisation opérationnelle et commerciale de justitia.swiss se poursuivent. La phase de mise en œuvre se subdivise en trois étapes. L'assemblée constitutive est prévue pour le quatrième trimestre 2026. La première étape s'achèvera avec la fondation de justitia.swiss, prévue au cours du premier semestre 2027.

Chantal Neuschwander, spécialiste de la corporation de droit public (CDP)

Informations complémentaires

[Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire](#)

[Informations concernant la corporation de droit public justitia.swiss](#)

2.5 État-major

L'état-major regroupe les fonctions transversales (direction spécialisée) à portée stratégique et organisationnelle de Justitia 4.0. Il crée des bases de pilotage et de conduite contraignantes, accroît la transparence quant aux ressources, les interdépendances et les risques, et garantit ainsi la capacité de conduite et de pilotage dans une phase de forte croissance et de transformation structurelle. L'état-major anticipe, coordonne et structure. Il assume un rôle de pilotage central au sein de l'organisation et intervient en qualité de prestataire pour les projets, tout en faisant office de sparring-partner stratégique de la direction générale élargie de projet pour les questions de pilotage globales. Le travail de l'état-major se concentre sur trois axes majeurs :

→ Pilotage stratégique et financier de l'organisation

Garantir la transparence des modèles cibles, des ressources, des engagements et des perspectives (financières), et fournir les bases de planification et de décision nécessaires à la direction et au pilotage global.

→ Capacité d'action, collaboration et légitimation

Concevoir les bases de la conduite, de la collaboration et de la communication, et intégrer les parties prenantes de manière structurée afin de garantir l'orientation, l'adhésion et l'ancrage institutionnel.

→ Garantir le respect du droit, des processus et des risques

Garantir la traçabilité des processus, un pilotage systématique des risques ainsi que le respect des exigences légales et réglementaires comme base pour des décisions stables et une exploitation durable.

En 2025, l'état-major a continué de consolider ses structures et de renforcer ses effectifs tout en élargissant ses compétences métier de manière ciblée. De nouvelles directions spécialisées ont été établies tandis que les fonctions existantes ont été renforcées et mieux articulées entre elles ; les rôles et les responsabilités ont été clarifiés. Les tâches de pilotage globales, qui n'étaient pas systématiquement créées auparavant, ont été regroupées et transférées vers des directions spécialisées clairement définies. Sur cette base, des instruments de direction, des ensembles de règles et des principes de pilotage contraignants ont été développés et ancrés au niveau de l'ensemble de l'organisation.

Perspectives

En 2026, l'accent sera mis sur la poursuite du renforcement de l'état-major comme unité de pilotage et de service coordonnée. La collaboration entre les directions spécialisées sera approfondie et les interfaces seront affinées au niveau de l'ensemble de l'organisation afin d'accroître l'efficacité collective. Ainsi, le rôle de l'état-major comme unité de liaison entre la direction stratégique et le travail de projet opérationnel se trouvera consolidé. L'état-major accompagnera la direction et les projets en précisant davantage les instruments de pilotage, en définissant des processus décisionnels clairs et des processus de planification coordonnés. Il renforcera ainsi la capacité de décision et d'action dans la suite du processus de développement ainsi que lors de la mise en place de la corporation de droit public justitia.swiss.

Une attention particulière sera également portée au soutien du potentiel de commercialisation de l'application dossier judiciaire électronique. Grâce à des bases de financement consolidées, une gestion coordonnée des parties prenantes ainsi que des conventions et des instruments de communication appropriés, l'état-major apportera une contribution essentielle au déploiement coordonné de l'application.

2.5.1 Développement d'entreprise

Le développement d'entreprise renforce la capacité de direction et de pilotage de Justitia 4.0 par l'élaboration de bases stratégiques et le soutien méthodologique apporté à la direction, aux projets et à l'organisation.

En 2025, des instruments de pilotage généraux ont été établis, p.ex. une planification consolidée des étapes-clés a permis d'obtenir une vision globale des projets, des interdépendances et des livrables, autorisant ainsi un pilotage coordonné en amont. La direction générale élargie de projet a été accompagnée sur les questions stratégiques et a bénéficié d'un soutien méthodologique pour la structuration, la hiérarchisation des priorités et la prise de décisions. De plus, des bases utilisables au niveau de l'ensemble de l'organisation ont été créées en ligne avec les exigences de la future corporation de droit public justitia.swiss. En complément, des améliorations ciblées ont été apportées au quotidien de l'organisation, notamment pour développer le pilotage financier (cf. Finances et gestion des contrats).

Perspectives

L'accent est mis sur la consolidation et la précision des bases stratégiques au niveau de l'ensemble de l'organisation, lesquelles pourront être directement utilisées par la future corporation de droit public. Cela comprend le développement des instruments de pilotage et de direction généraux, ainsi que la mise en œuvre de projets de développement à moyen terme et d'améliorations ciblées au sein de l'exploitation opérationnelle. L'objectif est d'accroître davantage la capacité de pilotage et de traduire les bases conceptuelles en pratiques de direction et d'organisation efficaces.

2.5.2 Finances et gestion des contrats

Le domaine spécialisé « Finances et gestion des contrats » renforce la capacité de pilotage financier et de décision de Justitia 4.0 en assurant la transparence des aspects financiers, en élaborant des bases décisionnelles solides et en garantissant des conditions-cadres claires pour les opérations financières et contractuelles.

En 2025, les bases de la configuration financière de la future corporation justitia.swiss ont été jetées : des modèles de financement et de scénarios pour l'application dossier judiciaire électronique (ADJ) ainsi que pour la future corporation de droit public justitia.swiss ont permis de prendre des décisions stratégiques en matière de configuration et de mise en œuvre. Parallèlement, la gestion financière a continué d'évoluer : les processus ont été examinés et simplifiés, ce qui a permis d'accroître la transparence quant aux engagements et à l'affectation des fonds ainsi qu'à la traçabilité des flux financiers, répondant ainsi aux recommandations du GQR et du CDF. La mise à jour du règlement des signatures a permis de définir de manière contraignante les responsabilités en matière d'opérations financières et contractuelles.

Perspectives

En 2026, l'accent sera mis sur le développement du pilotage financier et contractuel. La priorité sera donnée à la concrétisation des modèles de prix, des calculs de rentabilité et des modèles de financement pour l'ADJ ainsi que pour la corporation de droit public. En complément, d'autres réglementations financières et contractuelles seront élaborées, et les instruments de pilotage seront adaptés aux exigences de la future phase d'exploitation. L'objectif est de créer des bases économiques solides, d'accroître encore la capacité de pilotage financier et de préparer l'organisation à une exploitation stable et viable sur le long terme.

2.5.3 Ressources humaines

Les ressources humaines renforcent la capacité d'action organisationnelle de Justitia 4.0 en développant des structures de personnel, des principes de direction et des conditions de travail permettant de soutenir durablement la croissance, la collaboration et la performance.

En 2025, les bases RH fondamentales ont été consolidées afin d'accompagner sur le plan organisationnel la forte croissance des effectifs : des processus de gestion du personnel structurés, des processus RH standardisés et des instruments de direction ont permis d'accroître l'engagement et la traçabilité dans la gestion du personnel. Le recrutement et l'intégration de nouveaux collaborateurs ont été professionnalisés et bénéficient désormais d'un soutien numérique. Les conditions de travail ont par ailleurs évolué, notamment grâce à la révision du système de rémunération. L'assurance qualité au sein de la gestion du personnel a été renforcée, créant ainsi des conditions-cadres stables et fiables pour les collaborateurs et la direction.

Perspectives

En 2026, l'accent sera mis sur le développement et la mise en œuvre des bases RH. La priorité sera donnée à la planification stratégique du personnel, au développement des conditions de travail ainsi qu'à la révision des principaux règlements et directives (p.ex. règlement du personnel), conçus pour être utilisables à la fois par l'organisation actuelle et par la future corporation de droit public justitia.swiss. L'objectif est d'accroître encore la capacité de pilotage du personnel, de soutenir efficacement la direction et les collaborateurs, et de renforcer durablement l'interaction au niveau de l'ensemble de l'organisation dans une structure en pleine croissance.

2.5.4 Communication

La communication renforce la transparence, la compréhension des enjeux et la confiance envers Justitia 4.0 en informant continuellement les parties prenantes et en favorisant les échanges aussi bien à l'interne qu'à l'externe. Elle contribue à l'orientation des autorités judiciaires et soutient le positionnement de la future corporation de droit public.

Le site Internet du projet, disponible en trois langues, a été développé comme une plateforme d'information centrale et son contenu a été enrichi, notamment en ce qui concerne l'application dossier judiciaire électronique. Les rapports d'expérience des autorités judiciaires sur le pilotage de la plateforme justitia.swiss ont été systématiquement traités sous forme d'articles de blog et rendus accessibles au grand public. En complément, des informations plus détaillées et orientées vers les utilisatrices et utilisateurs ont été fournies, comme des instructions et des guides d'utilisation pour les tests et le pilotage de la plateforme.

La communication avec les autorités judiciaires, les personnes dirigeantes, les responsables de projet, les ambassadrices et ambassadeurs et les autres parties intéressées s'est faite via des formats d'information et de dialogue établis comme la newsletter trimestrielle. La visibilité et la portée numériques de Justitia 4.0 ont été nettement accrues via le réseau LinkedIn (augmentation de +37,5 % du nombre de personnes abonnées, passant de 4000 à 5500). Des événements destinés à différents groupes cibles ont également été organisés, notamment des webinaires, des événements spécialisés ainsi que la manifestation justitia concrètement. Ces initiatives ont permis d'approfondir les questions techniques et ont favorisé l'échange direct entre l'organisation de projet et la pratique.

Perspectives

En 2026, l'accent sera mis sur la réponse aux questions relatives à l'application dossier judiciaire électronique, sur la mise en valeur des expériences des autorités pilotes et sur le soutien aux autorités judiciaires dans les prises de décisions concernant l'ADJ. De plus, le positionnement de la corporation de droit public justitia.swiss sera accompagné par une stratégie de communication au sein de laquelle la communication interne jouera un rôle central.

Informations complémentaires

[Site Internet](#)

[Vidéos](#)

[Newsletter](#)

[LinkedIn](#)

2.5.5 Gestion des parties prenantes

La gestion des parties prenantes garantit que le projet Justitia 4.0 garde une vision globale de l'ensemble des personnes concernées. L'accent est mis sur les parties prenantes externes: les utilisatrices et utilisateurs, les mandantes et mandants, les instances de régulation et les partenaires.

Au cours du second semestre 2025, le concept de gestion des parties prenantes a été mis en œuvre et développé. Les parties prenantes et les personnes-clés correspondantes ont été identifiées, recensées, analysées et évaluées. Cette analyse a permis de définir une stratégie de communication et d'engagement pour chaque groupe de parties prenantes.

Perspectives

Le concept de gestion des parties prenantes sera intégralement déployé en 2026. Il soutiendra la création de la corporation justitia.swiss et l'acquisition de clientèle pour l'ADJ par la consolidation des connaissances déjà existantes au sein de l'équipe de projet, des recherches ciblées et la mise en réseau des acteurs-clés, aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

2.5.6 Gestion des risques et de la qualité

La gestion des risques et de la qualité garantit que les risques, les processus et les exigences de qualité sont structurés de manière efficace, traçable et pilotable au niveau de l'ensemble de l'organisation.

Des bases centrales ont été établies en 2025, notamment un processus standardisé de gestion des risques avec des rôles clairement définis, des grilles d'évaluation et des cycles d'établissement de rapports. Des vues d'ensemble consolidées ont amélioré la transparence et la comparabilité vis-à-vis des organes de direction. Parallèlement, les bases pour une gestion des processus et de la qualité au niveau de l'ensemble de l'organisation ont été créées, à savoir une structure cohérente des processus, des standards de documentation et des rôles définis.

Perspectives

En 2026, l'accent sera mis sur la poursuite du développement et l'ancrage de la gestion des risques, des processus et de la qualité au niveau de l'ensemble de l'organisation. Le processus de gestion des risques sera intégralement appliqué et fera l'objet d'établissement de rapports aux organes de direction selon le nouveau cycle. Par ailleurs, des standards contraignants pour la conception des processus ainsi que des directives et instructions relatives à la gestion des risques, des processus et de la qualité seront élaborés. Un autre accent sera mis sur l'établissement d'une carte centrale comprenant les processus principaux et de pilotage ainsi que sur une documentation systématique des processus de direction et de pilotage pertinents sur le plan stratégique. Pour soutenir ces démarches, un outil adéquat pour la gestion intégrée des risques et de la qualité est en cours d'évaluation en vue de son déploiement.

2.5.7 Droit et protection des données

Le domaine spécialisé « Droit et protection des données » garantit l'exactitude juridique et la conformité avec les principes de la protection des données des projets organisationnels et techniques de Justitia 4.0.

En 2025, les exigences légales ainsi que les dispositions en matière de protection des données ont été systématiquement intégrées dans les projets, les contrats et les réglementations au niveau de l'ensemble de l'organisation. Cela englobe notamment des documents relatifs à la sécurité de l'information et au traitement des données, des analyses d'impact relatives à la protection des données, des conditions d'utilisation, des règlements, des déclarations de protection des données ainsi que des directives internes comme les directives relatives à la protection des données personnelles et la protection des données. Le soutien apporté aux projets et aux directions spécialisées a permis de garantir l'intégration précoce des exigences correspondantes dans les processus de décision et de mise en œuvre. De plus, les questions complexes de nature technique et relatives à la sécurité ont fait l'objet d'expertises juridiques afin d'être traduites en solutions pérennes.

Perspectives

En 2026, l'accent sera mis sur l'accompagnement juridique continu des projets et des directions spécialisées, ainsi que sur la poursuite de la consolidation des bases juridiques au niveau de l'ensemble de l'organisation. Le service « Droit et protection des données » assumera une fonction de révision essentielle des règlements et directives des domaines métier afin d'en garantir une conception cohérente dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur, ce qui permettra de créer des conditions-cadres stables pour la prochaine phase de développement et pour la future corporation de droit public justitia.swiss.

Rahel Aebischer, cheffe de l'état-major

2.6 Architecture d'entreprise

L'architecture d'entreprise fait le lien entre les systèmes techniques, les besoins et attentes des mandantes et mandants ainsi que de la clientèle, et les conditions-cadres légales. Cette approche de l'informatique permet aux parties prenantes de mettre en perspective leurs activités et leurs décisions tout en les évaluant selon différents points de vue. Parallèlement, la compréhension de ces interactions permet de réduire les doublons et d'éviter une complexité inutile.

Concepts pour la plateforme justitia.swiss et l'ADJ

L'architecture d'entreprise développe des concepts pour le développement de la plateforme et de l'ADJ. Elle fournit également aux organes de pilotage et aux personnes responsables les explications nécessaires pour mettre en perspective les développements et interdépendances techniques.

- **Architecture:** le concept des transactions de base a été fondamentalement remanié; la consultation des dossiers et la notification sont désormais considérées comme des transactions de base indépendantes.
- **Statistiques:** un nouveau concept de conservation statique des données permettra à l'avenir des analyses fondées d'utilisation de la plateforme dans le cadre de l'exploitation pilote et servira de base aux développements ultérieurs.
- **Gestion des groupes d'utilisatrices et d'utilisateurs:** la solution consistant à gérer individuellement les utilisatrices et utilisateurs ainsi que les rôles pour chaque profil n'était guère adaptée aux autorités et aux cabinets d'avocates et d'avocats de moyenne et grande taille. Afin d'améliorer l'évolutivité, la solution actuelle sera remplacée par une gestion par groupes. La coordination se poursuivra jusqu'à début 2026 dans le but d'optimiser l'ergonomie de la plateforme justitia.swiss avant l'entrée en vigueur de la LPCJ.
- **Raccordement ADJ:** l'interaction entre l'application métier, l'ADJ et la plateforme a été clarifiée. L'introduction d'une solution autonome de l'ADJ permet d'ores et déjà aux autorités de communiquer directement avec la plateforme via l'interface (API), même si leurs applications métier n'ont pas encore été modernisées. Cela permet de s'affranchir d'une dépendance majeure. Le pilotage de l'ADJ a bénéficié d'un accompagnement.

Participation au sein des organes

L'architecture d'entreprise collabore au sein du comité Sicap (Standards informatiques pour la chaîne pénale) en vue de favoriser la standardisation des données dans la justice pénale. Elle soutient par ailleurs des initiatives liées au transfert de données structurées et standardisées.

Dans le cadre du groupe d'accompagnement mis en place par l'OFJ, l'architecture d'entreprise a contribué à l'élaboration de l'ordonnance relative à la LPCJ. Les enseignements techniques pertinents issus de l'exploitation pilote de la plateforme ont ainsi pu être intégrés.

Outils et systèmes informatiques internes

L'architecture d'entreprise est responsable des outils et systèmes informatiques internes qui permettent à l'équipe de projet de travailler efficacement. Le changement de locaux a été accompagné par la mise en place d'un (petit) réseau propre, l'acquisition d'équipements informatiques pour les bureaux et les salles de réunion, ainsi que la résolution de questions informatiques. Le nouveau Service Manager peut apporter une aide rapide et non bureaucratique en cas de problèmes informatiques internes.

Perspectives

L'achèvement de la mise en place de la plateforme s'effectuera en tenant compte des prescriptions de l'ordonnance relative à la LPCJ. L'accent sera mis sur l'introduction et la validation des cachets auprès des autorités judiciaires ainsi que sur la prise en charge appropriée de formats de fichiers dépassant le cadre des fichiers PDF usuels.

Il s'agira également de clarifier le raccordement des autorités fédérales à la plateforme justitia.swiss et de définir leur délimitation par rapport à la plateforme administrative de la Confédération et des cantons pour les procédures non contentieuses.

Les outils informatiques internes Confluence et Jira seront remplacés, le modèle d'hébergement actuel n'étant plus proposé.

Franz Achermann, architecte d'entreprise

2.6.1 Sécurité

Au cours de l'année sous revue, d'autres contrôles et processus de sécurité généraux ont été mis en œuvre et formalisés. Ces dispositifs ont été coordonnés avec les partenaires d'interface, puis pilotés et documentés conformément aux nouvelles méthodologies générales de gestion des risques et d'intégration des services. Un processus de gestion des vulnérabilités établi permet d'identifier et d'évaluer les failles de manière systématique afin d'y remédier rapidement. Les mesures mises en œuvre ont permis d'améliorer encore le niveau de sécurité technique du projet.

Dans la perspective de la certification ISO 27001 prévue pour la corporation de droit public justitia.swiss, un SGSI global et conforme à la norme ISO 27001 est en cours de mise en œuvre et sera piloté par l'organisation cible, ce qui permettra de formaliser davantage l'organisation de la sécurité de l'information.

Plateforme justitia.swiss

En 2025, l'accent a été mis en particulier sur la mise en œuvre d'une solution logicielle pour la gestion des événements et des informations de sécurité ainsi que d'un centre opérationnel de sécurité (GIES/SOC), de même que sur la mise en place d'un processus global de gestion des incidents liés à la sécurité de l'information pour la plateforme justitia.swiss. Ces mesures permettent une surveillance et un pilotage continus des événements ayant trait à la sécurité. L'équipe de la plateforme s'est chargée de l'implémentation formelle du GIES/SOC en collaboration avec le prestataire de services ELCA. Les connaissances acquises devront être réutilisées à l'avenir comme bonnes pratiques pour l'ADJ.

D'autres axes prioritaires de l'année sous revue ont été, entre autres, le programme Bug Bounty, la réalisation de plusieurs Technical Security Assessments, la gestion des vulnérabilités ainsi que le processus de développement logiciel sécurisé. L'amélioration continue du tableau de la situation en matière de sécurité de l'information se poursuivra résolument en 2026 conformément aux autres mesures prévues.

Perspectives

En 2026, l'organisation en matière de sécurité de l'information de Justitia 4.0 prévoit d'améliorer le degré de maturité à cet égard pour les projets Plateforme justitia.swiss, ADJ et Corporation de droit public au fur et à mesure de l'avancement des projets, ainsi que de vérifier les mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en œuvre via des audits externes.

Yannick Vesper, Chief Information Security Officer (CISO)

Informations complémentaires

[Sécurité de l'information et protection des données](#)

Abréviations

ADJ	Application dossier judiciaire électronique
API	Interface de programmation applicative
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CDF	Contrôle fédéral des finances
CDP	Corporation de droit public
CEJ	Communication électronique dans le domaine judiciaire
CISO	Chief Information Security Officer
DFJP	Département fédéral de justice et police
eDESP	eDossier d'exécution des sanctions pénales
ESP	Exécution des sanctions pénales
GIES/SOC	Gestion des informations et des événements de sécurité/centre d'opérations de sécurité
GQR	Gestion de la qualité et des risques/gestionnaire de la qualité et des risques
HIJP	Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale
LPCJ	Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire
OFJ	Office fédéral de la justice
SaaS	Software as a service
Sicap	Standards informatiques pour la chaîne pénale
SIPD	Sécurité de l'information et protection des données
TI	Technologies de l'information